

# INTERCIDE<sup>®</sup> ABF-2

Fongicide Industriel – Agent Plastifiant et Stabilisateur pour Composés de Vinyle

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 26929  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

CONTENU NET: 1 090 KG (2 400 LBS)

GARANTIE: 10,10'-Oxybisphenoxarsine..... 1,98 %  
(Arsenic Total comme As Élémentaire: 0,60%)

AVERTISSEMENT – CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU  
DANGER

Avis de modification



POISON



CORROSIF

Fabriqué aux États-Unis par : Akcros Chemicals Inc.  
~~Akros Chemicals America~~  
500 Jersey Avenue, New Brunswick, NJ, USA, 08903  
Tél. (732) 247-2202  
Une Compagnie d'Akzo Nobel  
EPA No. 34688-NJ-1



## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**  
**DANGER !**

- CAUSE DES BRÛLURES À LA PEAU ET AUX YEUX.
- L'INHALATION DE CE PRODUIT CONCENTRÉ PEUT ÊTRE NOCIVE OU FATALE.
- De l'arsenic peut être libéré pendant l'emploi de ce produit. Il est recommandé de ne jamais utiliser ce produit dans des conditions où il se formerait, sur le lieu de travail, des concentrations atmosphériques d'arsenic supérieures aux seuils fixés par les autorités locales de santé et de sécurité au travail. Si les valeurs sont supérieures à ces seuils, il est recommandé de porter un dispositif de protection respiratoire approuvé par le NIOSH.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après l'emploi.
- Ne pas respirer les vapeurs ou brumes de pulvérisation. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant fermé.
- Lors de la manutention de ce produit concentré, porter un masque facial avec respirateur à cartouche, chemise à manches longues, pantalons long, tablier, gants résistants aux produits chimiques et bottes. Enlever chaussures et vêtements contaminés. Le respirateur à cartouche doit être porté lors de toute activité de nettoyage, entretien et réparations sur de l'équipement contaminé.
- Intercide ABF-2 ne devrait pas être utilisé sur des articles qui entreraient en contact avec de la nourriture ou des vêtements pour enfants.

**PREMIERS SOINS:** *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX OU LA PEAU*, rincer immédiatement les régions affectées avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Obtenir de l'aide médicale immédiatement. *EN CAS D'INGESTION*, Ne Pas provoquer le vomissement. Faire immédiatement boire plusieurs verres d'eau. En cas de vomissement, faire boire des liquides à nouveau. Éviter l'alcool. Si la victime a perdu conscience ou a des convulsions, ne rien lui administrer par la bouche. Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. *EN CAS D'INHALATION*, transporter la victime dans un endroit aéré. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si la respiration devient difficile, donner de l'oxygène. Obtenir l'aide d'un médecin immédiatement.

*Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.*

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit est corrosif et causera des dommages aux yeux et à la peau s'il n'est pas rincé immédiatement. Il peut être dangereux ou fatal si inhalé. Assurez-vous d'une bonne ventilation lors de toute manipulation. Ce produit contient de l'époxyde d'huile de soja. L'usage d'un lavage gastrique peut être contre-indiqué à cause de dommage possible à la membrane muqueuse. Certaines mesures devront être prises contre le choc circulatoire, et la dépression respiratoire et convulsion respiratoire.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:** Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Le déversement à ciel ouvert est interdit.

Akros Chemicals Inc.

Avis de modification

***MODE D'EMPLOI:*** *Intercide ABF-2 est une formulation à base de 10,10'-oxybisphénoxarsine, conçu spécialement pour la compatibilité avec des systèmes de vinyle flexibles. Il contient de l'époxyde d'huile de soja comme substance porteuse. L'incorporation d'environ 1,5% par poids d'Intercide ABF-2, basé sur le poids total du système de vinyle total procurera habituellement une protection contre la croissance en surface de toute moisissure. Il est recommandé que chaque formulation soit testée dans un laboratoire qualifié dans le but de déterminer le niveau optimum requis pour une protection adéquate. Akros Chemicals America peut procurer une évaluation antifongique et/ou de l'aide afin de formuler le produit selon les besoins de chaque client. Il peut être nécessaire d'incorporer des niveaux jusqu'à 2,5% de ce produit dans un système en vinyle qui est exposé aux intempéries atmosphériques. Intercide ABF-2 contient du 10,10'-oxybisphénoxarsine dans une formulation contenant un plastifiant primaire et peut être substitué directement pour une quantité équivalente du plastifiant qu'il remplace.*

**ÉLIMINATION:** 1) Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3) Rendre le contenant inutilisable. 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )